

Paris, le 03/02/2026

Avis aux porteurs de parts du FCP

MAIF ACTIONS TRANSITION BIODIVERSITE

Parts I : FR0007061973 - Parts R : FR001400QKP2

Nous informons les porteurs du FCP « **MAIF ACTIONS TRANSITION BIODIVERSITE** » (le « FCP ») de la modification suivante :

- **Création de la part G (FR0014015LJ0),**

Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement au FCPE dédié aux salariés et anciens salariés des sociétés du Groupe MAIF, liées entre elles au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Montant minimum de souscription : 1 part

Souscription ultérieure : dix-millièmes de part

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Frais de gestion financière : 0,90% TTC maximum

Frais de fonctionnement et autres services : 0,10% TTC maximum

Commission de souscription non acquise au FCP : 5% maximum

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

Cette modification entrera en vigueur le **13 février 2026**.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Les priips et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
E-mail : clientservicingAM@natixis.com

Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.im.natixis.com

